

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – CYCLE DE MOBILITÉ 2025-11

DÉCISION POUR LE POSTE POURVU

La date d'affectation de principe est le 1^{er} mars 2026 pour les candidat(e)s internes.

Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Le service devra faire connaître le 6 février 2026, dernier délai, la demande de date d'affectation différée ou anticipée, en renvoyant l'accord tripartite signé par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e)).

POSTE			CANDIDAT RETENU		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom de la candidate	Corps	Service d'origine
DDT 69					
	Assistant(e) du service habitat et ville solidaires	E000010802	VIAL Vincent	AAAE	MATTE

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :

- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>

- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, 29/01/2026

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué

Signé

Renaud DURAND